

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUÉBEC

Le Père et la Mère

Dans la famille chrétienne, le père et la mère réfléchissent souvent à leurs grands devoirs.

Entre eux, ils s'aiment d'un amour sans défaillance.

Se respectent comme des temples sacrés.

S'aident dans leur commune tâche.

Se supportent dans leurs mutuels défauts.

En face de leurs enfants, ils se disent : " ce sont des âmes que nous devons conduire au ciel. "

Ils les font baptiser le jour même de la naissance, ou le lendemain, au plus tard.

Ils leur apprennent à connaître Dieu, dès le premier sourire.

Ils ne s'affligent pas de les voir se multiplier : le bon Dieu bénit les familles nombreuses.

Ils ne les bourrent pas de friandises et ne les attifent point comme des poupées.

Ils se souviennent que l'*Esprit-Saint* a dit : " celui qui épargne la punition n'aime pas son fils. "

Ils prient pour eux beaucoup, beaucoup, beaucoup.

Ils veillent à ce qu'ils ne lisent pas de livres et de journaux mauvais, ne regardent pas de gravures dangereuses, ne fréquentent pas de compagnies suspectes.

Ils ne cherchent point à leur *inspirer* telle ou telle vocation, mais ils s'enquièreent avec soin et prudence de celle que le Créateur leur a donnée, et ils leur facilitent les moyens de la suivre.

Quand ils se marient, ils songent qu'ils n'ont pas à marier un coffre-fort avec une bourse, mais avant tout une âme avec une âme.

LE SEMEUR VENDÉEN.

La dernière et seule planche de salut

“ Notre dernière et seule planche de salut, écrit un journal, c'est la commission d'enquête. ”

Un mot à propos de cette planche.

La question des écoles affecte trop profondément les intérêts religieux des catholiques pour nier à l'Épiscopat le droit d'intervention et de direction.

Ce droit incontestable impose donc aux fidèles le devoir de suivre cette direction, du moment où elle est donnée.

Personne n'ignore qu'elle a été donnée.

Quelle est donc cette direction ?

On peut la résumer ainsi : Presser le gouvernement fédéral de faire rendre ou de rendre lui-même pleine justice à la minorité opprimée, et prier.

Précisons davantage et rappelons des actes qui sont trop vite oubliés.

Pendant la session parlementaire de 1894, l'épiscopat du Canada tout entier a présenté à Lord Aberdeen, au Sénat, aux Communes et au gouverneur-général en conseil une pétition dont les conclusions se lisent comme suit :

“ C'est pourquoi vos pétitionnaires prient humblement Son Excellence le gouverneur général en conseil :

“ 1° De désavouer l'acte de Manitoba, 57 Victoria., ch. 28 (1894) et intitulé : *An act to amend the public schools act.*

“ 2° De donner telles directions et prendre telles mesures que Son Excellence le gouverneur-général en conseil croira les plus propres à apporter soulagement aux maux dont souffrent les catholiques romains de la province de Manitoba, par suite des lois scolaires passées dans leur province, en 1890.

“ 3° De communiquer avec le lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest, afin que les ordonnances soient modifiées de façon à corriger les griefs dont se plaignent les catholiques du Nord-Ouest, et qui sont le résultat de l'ordonnance No 22, sanctionnée à Régina le 31 décembre 1892, et vos pétitionnaires, comme c'est leur devoir, ne cesseront de prier.

A cette époque les droits des catholiques n'avaient pas encore été reconnus par le Conseil Privé.

En février 1895, une nouvelle pétition en faveur des écoles

de Manitoba et du Nord-Ouest, était adressée par l'Épiscopat à tous les membres du clergé, avec prière de la faire signer par leurs paroissiens — ce qui fut fait.

Cette pétition renfermait une protestation contre la réponse fallacieuse et déloyale du gouvernement de Manitoba à l'Ordre de son Excellence le gouverneur-général en conseil.

Lorsque cette pétition a été présentée, le Conseil Privé avait rendu jugement et déclaré entre autres choses :

1° Il est impossible de dire que les droits et privilèges de la minorité catholique romaine, au sujet de l'instruction publique qui était donnée avant 1890 n'ont pas été affectés.

2° Leurs Seigneuries décident que le Gouverneur Général en conseil possède le pouvoir de donner les déclarations et ordres rémédiateurs, demandés par les Mémoires et Pétitions, qu'il a Juridiction en cette matière et que l'appel est bien fondé.

Enfin, le 19 mars 1895, le Gouvernement fédéral enjoignait au gouvernement de Manitoba de se conformer au jugement du Conseil Privé et le menaçait de faire adopter lui-même, à son défaut, une législation réparatrice. — Ce qui était à peu près en harmonie avec la pétition de l'Épiscopat.

Il reste donc acquis que la seule direction donnée par l'épiscopat canadien, jusqu'à présent du moins, est la recommandation de presser le gouvernement fédéral de rendre ou de faire rendre pleine justice à la minorité catholique et de prier.

Jusqu'à quel point cette direction a-t-elle été suivie par les catholiques ? Les faits le disent suffisamment.

Tout de même, le devoir de suivre cette direction ne cesse pas d'obliger, tant qu'elle n'aura pas été révoquée ou modifiée.

Or, elle ne l'a pas encore été, que nous sachions.

Le temps n'est donc pas venu pour les catholiques de renoncer à un jugement qui consacre leurs droits, pour se cramponner comme l'on dit, à "l'unique planche de salut," que leur présente leur persécuteur, le gouvernement manitobain.

En attendant, nous restons convaincu que ce serait lâcher la proie pour l'ombre, comme le chien dont parle le fabuliste.

"Ce chien, voyant sa proie en l'eau représentée,

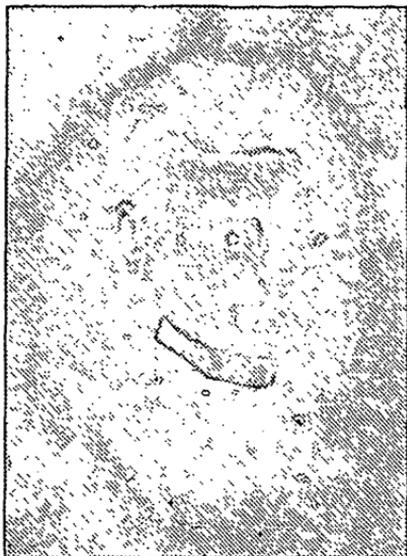
"La quitta pour l'image, et pensa se noyer.

"La rivière devint tout d'un coup agitée ;

"A toute peine il regagna les bords,

"Et n'eut ni l'ombre ni le corps.

P. S. — Cet article était entre les mains des imprimeurs, lorsque sept ministres du cabinet fédéral, tous protestants, ont démissionné. Cependant, nous n'avons pas un mot à changer. Nos remarques ont la même actualité et la même raison d'être, que le gouvernement fédéral soit conservateur ou libéral. Il en est toujours ainsi, quand on traite une question en se dégageant de tout esprit de parti.



M. l'abbé MAXIMIN FORTIN
douzième curé du Cap-Santé, décédé le 12 février 1887, (1).

L'HOTEL-DIEU DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS DE QUÉBEC
ET
LES COMMUNAUTÉS HOSPITALIÈRES

XVII

Les fêtes dans le monastère (suite)

Tout autour de la salle, des figures d'anges au milieu des guirlandes de vigne. Sur le pan droit, on voyait un portrait de Son Eminence le Cardinal Taschereau. Sur le pan gauche, portrait de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Cyrène et les armes de Sa Grandeur.

(1) Voir Biographie, volume II de la *Semaine Religieuse*, page 9.

Du centre du plafond, retombaient en plis onduleux des banderolles de dentelles portant diverses inscriptions : au milieu de ces banderolles était suspendue une corbeille de verdure. Les fenêtres elles-mêmes portaient une ornementation de circonstance radissant en peinture, les principales étapes de la carrière du chapelain de Hosrice : une toile représentant sa maison natale à Charlesbourg, une autre, l'église de Charlesbourg, une troisième, le Collège de Sainte-Anne, une quatrième, l'église de Saint-François de la Rivière du Sud. Certains murs étaient complètement tapissés de rideaux de dentelles sur fond rose. Sur la table du centre, deux lys superbes se dressaient majestueusement sur leurs tiges et semblaient faire acte d'adhésion à ce concert d'allégresse et de reconnaissance en inclinant leurs blanches corolles toutes grandes ouvertes du côté de la table d'honneur. Au milieu de la table centrale, figurait le chiffre 50, en immortelles. Le fait est que ce chiffre se retrouvait partout, sous toutes les formes, dans toutes les salles et sur mainte pièce de résistance du menu.

Il y a environ quatre ans, le Rvd C. Trudelle suggérait aux religieuses l'idée de faire une serre de fleurs, qu'il fit construire lui-même, en partie, afin d'en tirer un revenu. Les religieuses se mirent à l'œuvre et, grâce au concours d'amis généreux, aujourd'hui elles ont une serre très belle et de bon rapport. Elles rappelaient d'une façon délicate, jeudi dernier, le souvenir de son excellente suggestion. Elles avaient installé, à côté de la grande salle à dîner, une miniature de la serre avec spécimen de toutes les fleurs et arbustes qu'on y cultive.

Les convives ne pouvaient être plus gracieusement traités. En effet, toutes les Dames qui avaient pris part à l'organisation de la fête s'étaient fait un devoir de revêtir le tablier des cordons bleus, et de servir de leurs propres mains le dîner des invités et celui des pauvres.

Ça été de part et d'autre un assaut en règle de politesse, d'attentions courtoises et gracieuses, et Mesdames Mailloux, Lavery, Parent, De Cazes, Carrier, Lamieux, Marois, Foley, E. Huot, Déry, Desjardins, Archer, Verret et Moffatt méritent assurément la mention la plus flatteuse. Sur pied de grand matin, elles n'ont quitté le poste que lorsque le dernier pauvre s'est déclaré satisfait et heureux, c'est-à-dire, à la fin de l'après-midi.

Le dîner était présidé par Sa Grandeur Mgr Bégin qui avait

à sa droite le Rvd M. Trudelle et à sa gauche Mgr Marois V. G.

Au dessert, Mgr Bégin, au nom de l'Archidiocèse, et Mgr Lafontaine, au nom du Séminaire et de l'Université-Laval, ont adressé des félicitations et des bons souhaits au Rvd M. Trudelle. Ce qui a donné à celui-ci une nouvelle occasion de faire une improvisation des plus heureuses.

Venait alors le grand dîner du jour, celui des pauvres-malheureux qui sont hébergés et traités dans la maison.

Avant de se mettre à table, tous se réunirent dans la salle des enfants-trouvés pour présenter leurs hommages au vénérable chapelain. Il y en avait de tous les âges et de toutes les infirmités, mais celles-ci n'y paraissaient guère, excepté dans deux ou trois cas, car on avait revêtu les habits du dimanche et le cœur était tout à la réjouissance.

En entrant dans la salle, nous les trouvâmes tous assis en bon ordre, les yeux curieux, interrogatoires, la tenue profondément respectueuse. Au fond de la salle, assis dans un fauteuil, se trouvait le porte-parole de ce groupe de malheureux, M. L. A. Marois, jeune homme encore, n'ayant pas plus de quarante-cinq ans. Il était autrefois commis-voyageur. Un rhumatisme articulaire le cloue à l'hôpital depuis plusieurs années. A demi recoquillé, il ne peut se mouvoir que d'une pièce, les deux jambes collées ensemble. Il est impossible de dire quelles peuvent être les souffrances physiques et surtout morales, de cet homme frappé en pleine vigueur de jeunesse.

De pareilles infortunes consolent, si elles ne les guérissent pas, des infortunes qu'on peut avoir soi-même, et on se prend à répéter cet aphorisme : Es-tu malheureux ? eh ! bien ! regarde au-dessous de toi ! La foi, la prière, le travail seuls peuvent soutenir un homme aussi douloureusement frappé, autrement ce serait à devenir fou et à se mettre une balle dans la tête. Marois s'occupe ; il travaille bien le bois à l'aide d'un couteau ordinaire.

Avec l'adresse qu'il lut facilement, il présenta au jubilaire une horloge dont la monture représentait deux volumes dont l'un, fixé perpendiculairement sur l'autre, contenait le mécanisme. Ils portent en titre, au dos : *Le temps*, vol. Ier—vol. II

Après quelques paroles de remerciement du chapelain, une vieille de 73 ans, Mde Vve Antoine St Laurent, s'avança, tira une gracieuse révérence et chanta une série de couplets, sur un air ancien, que ses compagnes répétaient en chœur : c'était

l'hommage des pauvres, une forme attendrissante de leur reconnaissance. Aux applaudissements de l'auditoire, la vieille a dû voir qu'elle n'avait pas eu le moindre succès de la journée et que sa chanson avait remué plus d'un cœur.

Le moment le plus intéressant de la fête pour ces pauvres malheureux était venu. On alla se mettre à table. La musique du Séminaire, sous la direction de l'excellent M. Vézina s'installa. Et voilà les Dames papillonnant autour des pauvres, en compagnie des religieuses. C'était un cliquetis général, du haut en bas du grand corridor, d'assiettes, de couteaux et de fourchettes. Et le tambour tonne, le clairon sonne. Plus d'un, émerveillés par ce déploiement, cette activité, ces allées et venues, ces froufrous de robes et de bureaux, grisés par la musique, restent couteaux et fourchettes en l'air, regardant à pleins yeux, écoutant à pleines oreilles : il y a longtemps qu'ils en avaient vu autant dans Landerneau.

Pour beaucoup c'est tout un monde, une révélation. Pareille fête n'a pas encore eu lieu. D'aucuns cependant, plus sensibles à la nature qu'aux satisfactions qui se dégagent de cette mise en scène, jouent cordialement des machoires et ne perdent pas une bouchée. Là bas un vieillard cumulait tous les goûts, il n'avait jamais rien vu d'aussi beau, disait-il, et il pleurait à chaudes larmes, ce qui ne l'empêchait pas d'empiffer crânement tout ce qu'on lui présentait : il ne perdait pas une mesure ni un seul coup de dent, et de grosses larmes ruisselaient tout le temps sur ses joues et dans ses favoris tout gris. Pauvre vieux ! il était heureux, son cœur débordait, sous l'affluence des souvenirs d'antan, ravivés par le spectacle. La vue de son bonheur était vraiment attendrissante, et ceux qui en étaient témoins se détournaient pour échapper eux-mêmes à l'émotion.

Le tout se termina par un salut solennel. Et voilà ! Voilà ce que j'avais à vous dire de cette jolie fête intime des Noces d'Or du Rvd M. Trudelle. Ça été une journée heureuse pour le digne et vénérable jubilaire ; ça été un radieux rayon de soleil dans la vie des braves religieuses et des malheureux dont elles sont les anges consolateurs.

De toutes parts, ça été un sincère hommage rendu à la vertu : cela console un peu du spectacle journalier de l'égoïsme humain qui occupe plus que jamais le haut du pavé sous toutes sortes de noms."

L'ABBÉ CHS TRUDELE,
Chaplain

(A suivre.)

HISTORIQUE DES PAROISSES DE L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC

Sainte-Louise (Islet)

C'est en reconnaissance des dons faits par Madame Louise Boisseau, épouse de Amable Dionne, seigneur de Saint-Roch des Aulnaies, que la paroisse a reçu le nom de Sainte-Louise. Ces dons consistaient dans la remise des arrérages de cens et rentes alors dûs sur les propriétés de l'église, et l'abolition des dites cens et rentes à l'avenir.

En 1856, par décret de Mgr Baillargeon, Sainte-Louise fut érigée canoniquement en paroisse sous le patronage de saint Louis, roi de France.

Les travaux de construction de l'église commencèrent en 1857. La première messe y fut célébrée le 8 avril 1859.

Les curés de Sainte-Louise ont été : MM. L.-A. Casgrain, 1859-1872 : J.-B. Thibault, 1872-1875 : George Beaulieu, 1875-1879 : J.-R. Desjardins, 1879-1894 : George Guy, curé actuel.

Saint-Zacharie de Metgermette

Le canton Metgermette est divisé en deux parties : la partie nord et la partie sud. Cette dernière, limitrophe des États-Unis, forme la paroisse de Saint-Zacharie.

C'est en l'honneur du R. P. Zacharie Lacasse, O. M. I. premier desservant, que la paroisse a été nommée ainsi.

Dans les premières années de Saint-Zacharie, la messe se disait dans le *moulin des Français*, près de la rivière des Abénaquis, et quelquefois chez M. François Gagné, premier colon du sixième rang.

Plus tard, le haut du presbytère, alors situé dans le cinquième rang, servit de chapelle.

Enfin, en 1892, on construisait l'église actuelle. Mgr Bégin en posa la première pierre en juin 1892, et le 11 octobre suivant, elle était bénie et livrée au culte.

Le premier curé de Saint-Zacharie de Metgermette a été M. Prosper Meunier, 1881-1890. Il fut remplacé par M. Bouffard, 1890-1894. M. L.-R. Morissette est le curé actuel.

P. G. Roy

Le culte de la nature dans la Franc-maçonnerie universelle

La *Semaine religieuse* a signalé, il y a quelques semaines, la publication prochaine d'un nouvel ouvrage intitulé : " Le culte de la nature dans la Franc-maçonnerie universelle, " par Monsieur Margiotta, ex 33 .

Ce travail est actuellement en vente, et nous venons de parcourir l'exemplaire dont l'auteur a bien voulu nous faire hommage.

Disons, de suite, que ce livre ne s'adresse qu'aux personnes tenues de s'éclairer ou d'éclairer les autres sur les *suprêmes secrets* et sur le but infâme de la maçonnerie. Il est facile de comprendre que nombre de ces révélations sur les infamies qui se pratiquent au sein des arrières-loges, — nécessaires pour bien faire connaître la *Bête-Maudite*, — ne peuvent, sans inconvénient, être mises sous les yeux de tout le monde.

Bien que les doctrines panthéistiques et satanistes de la secte ne nous soient pas étrangères, puisque, depuis quinze ans, nous avons passablement étudié la constitution de l'Eglise de Satan, nos connaissances étaient loin d'être complètes.

Nous savions, il est vrai, que la morale prêchée par les coryphées de la Maçonnerie était la négation radicale de la morale enseignée par l'Evangile, mais il n'était pas aussi évident pour nous que la secte fut, avant tout, une école de lubricité. Le fait n'a rien d'étonnant, puisque la plupart des francs-maçons initiés seulement aux grades inférieurs — les frères Gogos, — comme les appelle l'ex 33 ., ignorent eux-mêmes.

M. Margiotta nous fait pénétrer jusqu'au fond de l'autre maçonniqne, déchire tous les voiles et expose admirablement le symbolisme de l'Equerre et du Compas ainsi que des principaux rites. Ses révélations démontrent parfaitement que Monseigneur Fava n'a pas forcé la note, en disant que " la franc-maçonnerie est une école de lubricité d'abord, puis une chaire d'impiété satanique. "

On sait que l'auteur a été un haut dignitaire de la secte. La précision des détails, les termes en usage dans la confrérie, l'explication qu'il donne des symboles maçonniqnes le laissent facilement deviner. L'aisance avec laquelle il traite son sujet,

révèle, à ne pas s'y tromper, un ancien habitué du temple maçonnique qui, depuis longtemps, n'a plus de secrets pour lui.

M. Margiotta nous permettra donc de lui adresser nos sincères félicitations. Ce nouvel ouvrage, que nous recommandons volontiers à nos lecteurs, devra recevoir du monde catholique un accueil aussi favorable que ses devanciers. Nous l'espérons d'autant plus vivement que l'auteur a décidé de faire hommage à Sa Sainteté Léon XIII du montant de l'édition.

Tous les exemplaires sont numérotés et signés de l'auteur. L'ouvrage, précédé d'une spéciale Bénédiction Apostolique, dans une lettre élogieuse de Son Eminence le Cardinal Rampolla, et d'une lettre d'approbation de Monseigneur l'Evêque de Grenoble, contient le portrait du Saint-Père, et celui de l'auteur en grande tenue de Chevalier de l'Ordre Pontifical du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

Edition spéciale, format in-8o, l'exemplaire 20 francs.

Edition de grand luxe, grand format Jésus, en couleur, les pages richement encadrées, 100 francs.

S'adresser à : M. MARGIOTTA, à Grenoble.

Nécrologe ecclésiastique du diocèse de Québec, pour 1895

M. G. F. Edouard Drolet, ancien curé de Sillery, né à Québec le 4 mars 1827, ordonné le 30 septembre 1849, décédé le 20 avril 1895 à l'Hospice de Lévis.

M. M. Dowling, né le 11 novembre 1811, ordonné le 28 septembre 1843, décédé à l'Hôpital-Général de Québec le 30 avril 1895.

M. Adolphe Légaré, ancien curé de Beauport, né à Saint-Roch de Québec, le 6 avril 1830, ordonné le 17 mai 1856, décédé à l'Hôtel-Dieu le 18 juin 1895.

M. F. H. Bélanger, curé de St Roch de Québec, né à N.-D. de Montréal, le 28 août 1850, ordonné le 28 mai 1876, décédé à St Roch de Québec le 23 juin 1895.

M. F. X. Bégin, ancien curé de St Pacôme, né à St Joseph de Lévis, le 20 juillet 1825, ordonné le 8 septembre 1849, décédé en novembre 1895.

Renseignements

“ Nous défendons strictement la lecture des bibles falsifiées. Nous ne permettons pas la lecture des bibles publiées sans l'approbation des supérieurs ecclésiastiques et sans notes explicatives d'auteurs catholiques bien connus.

“ Nous regardons comme suffisamment approuvé à cet effet le *Nouveau Testament* traduit en français et imprimé à Québec avec l'approbation de l'Archevêque. ” (1)

Manuel de Droit civique

Le *Manuel de Droit civique* forme un joli volume de 416 pages, orné de cartes et de gravures et traitant tout ce qui concerne la Constitution et les Institutions du pays. L'ouvrage est imprimé sur bon papier et relié avec grand soin.

Prix, en détail : 60 centins l'unité ; franco par la poste : 65 centins.

En gros : 50 centins l'unité, soit \$6 00 la douzaine, frais d'expédition en sus.

Pour achats en détail, s'adresser aux principaux libraires de Québec, Montréal et Trois-Rivières.

Pour achats en gros, s'adresser à C.-J. MAGNAN, École Normale Laval, ou, 150, rue Saint-Olivier.

Bon à noter

Un citoyen honnête gère les affaires publiques avec le même soin que ses affaires personnelles.

Sainte-Beuve (1804-1869) (suite)

Un jour, il lui adressa donc ce vers solennel : “ Etoile, étoile, lève-toi ! ”

Il n'y avait plus à hésiter, et peu après son fameux premier vit le jour sous le pseudonyme de Joseph Delorme. On ne se repent jamais d'avoir été prudent. Joseph Delorme était la propre histoire de Sainte-Beuve, écrite avec les larmes d'un bourgeois de 1830.

(1) Discipline du diocèse de Québec, page 28.

Hugo applaudit bruyamment à son étoile, mais l'accueil du public fut plus froid. Il déc'ava, en général, qu'il ne voyait nullement de nouvelle étoile au firmament et plusieurs écrivains prirent même l'offensive.

A l'abri de son pseudonyme, Sainte-Beuve bravait courageusement les attaques.

Vers le même temps, il publiait le "Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au XVI siècle." Cette fois la presse fut unanime à applaudir.

Le public croyait Sainte-Beuve brouillé avec la poésie, lorsqu'en mars 1830, le critique-poète fit paraître un volume d'élogie sous le titre de *Consolations*.

Il avait à se consoler de tant de choses ce pauvre Delorme ! D'abord du fiasco de ses premiers vers, puis de mille maladies étranges, de mille souffrances inconnues au vulgaire et enfin d'une cruelle mésaventure qui le brouilla pour jamais avec son ami Hugo.

Les *Consolations* furent dédiées à Victor Hugo, dont le nom y revient à chaque page, mais c'était en définitive, à Mme Hugo que l'auteur faisait, sans le dire, l'hommage de son Livre. Le recueil avait une certaine teinte de mysticisme chrétien, parce que Mme Hugo était dans sa jeunesse une catholique sévère.

Sainte-Beuve était allé jusqu'à parler comme elle et à affecter les mêmes convictions qu'elle. Tout de même, il dut un bon jour cesser de fréquenter le salon de la place Royale : ses visites étaient devenues impossibles. Voilà l'un des mille qui se plaisent à lancer à la face des catholiques le nom de Tartufe !

Chassé du salon de la place Royale, Sainte-Beuve se promit de venger sur Hugo l'humiliation qu'il venait de subir.

Il quitte le *Globe* pour aller offrir ses services au fameux Buloz, longtemps directeur de la *Revue des Deux Mondes*.

L'année suivante, il entre à la rédaction du *National*. Du coup il est redevenu républicain et athée. Dans un article sur Diderot, il excuse le mot d'ordre : "Ecrasons l'infâme."

Madame Sainte-Beuve avait vu avec peine son fils s'engager dans cette nouvelle voie. Elle ne laissait pas de se troubler un peu lorsque Carrel venait lui demander son Augustin. Elle craignait que son fils ne fût entraîné trop loin par cette dangereuse relation. Au-si, après sa rupture avec Carrel, voyons-nous Sainte-Beuve, peut-être sur les instances de sa mère, passer de Diderot à Lamennais.

Lamennais était encore catholique et il put espérer un moment ramener son nouvel ami à la foi. L'illustre prêtre devint le confident du jeune homme. Plein d'admiration pour l'intelligence du critique, Lamennais lui donnait ses ouvrages à corriger. Sainte-Beuve fut bientôt en relation avec tous les membres de l'école lamennaisienne. Il ressentait doucement l'influence chrétienne de son entourage. On n'était pas loin de prévoir une conversion, quand l'immense chute de Lamennais vint anéantir tant de pieuses espérances.

Sainte-Beuve suivit le prêtre révolté. Ce fut lui qui corrigea les épreuves des *Paroles d'un croyant*. Mais loin de partager la colère du Breton rebelle, le critique ne cherchait qu'à l'apaiser. Il adoucissait les expressions trop fortes, supprimait les paroles blessantes, signalait les erreurs historiques.

Il reprocha même à Lamennais d'avoir, lui, prêtre, attaqué la grande mémoire de Grégoire VII. Ivre d'orgueil et de haine, le prêtre semble ne rien entendre et publie, quelques mois après, *les Affaires de Rome*. Cette fois, Sainte-Beuve n'hésite plus. Il se retire devant un tel délire, non sans avoir fait entendre au prêtre apostat cet effrayant reproche : " Combien j'ai su d'âmes espérantes que vous teniez et portiez avec vous dans votre besace de pèlerin, et qui, le sac jeté à terre, sont demeurées gisantes le long des fossés. "

Brisé par tant de scandales, pressé d'ailleurs par les besoins de la vie, Sainte-Beuve demanda encore une fois aux lettres secours et consolation.

Dégoûté de la politique, il avait quitté le *National* dès 1834. Cette même année, il écrivait : " Mon impression est le désir d'être de plus en plus retiré du monde, dans un cloître d'études et d'oubli. "

Il cherchait désormais à arranger son existence " avec douceur et dignité, écrire de temps en temps des choses agréables, en lire et d'agréables et de sérieuses, mais surtout ne pas trop écrire, cultiver ses amis, garder de son esprit pour les relations de chaque jour et savoir en dépenser sans y regarder, donner plus à l'intimité qu'au public, réserver la part la plus fine et la plus tendre, la fleur de soi-même pour le dedans, jouir avec modération dans un doux commerce d'intelligence et de sentiment des saisons dernières de la jeunesse : ainsi se dessinait pour moi le rêve du galant homme littéraire qui sent

le prix des choses vraies et qui ne laisse pas trop le métier et la besogne empiéter sur l'essentiel de son âme et de ses pensées.

“Qu'il est loin, écrivait Sainte-Beuve, vers la fin de sa vie, qu'il est loin ce temps meilleur, orné d'étude et de loisir où l'on me donnait ce conseil charmant : “ Si vous tenez à l'approbation de certains gens, je vous réponds qu'on tient à la vôtre. Tenir à l'approbation morale jusqu'à concurrence de son indépendance : vouloir plaire et rester libre, c'est le moyen de bien faire. ”

Pendant qu'il se livrait ainsi à d'amères méditations, Sainte-Beuve eut un jour l'orgueilleuse satisfaction de se voir harcelé par un libraire qui voulait à tout prix avoir un roman “ de la plume la plus élégante du siècle. ” Extrêmement flatté du bon goût de notre homme, le critique promit le roman.

Quelques jours après, l'éditeur annonce à grand renfort de trompette : “ Sous presse, *Volupté*, par M. Sainte-Beuve.

Les mois s'écoulaient et tous les jours la boutique du libraire est assiégée par une foule nombreuse demandant la *Volupté* promise. Déjà l'on s'impatiente et l'on commente un si long retard d'une manière désagréable pour le paresseux auteur.

Ne pouvant plus retarder, Sainte-Beuve fit enfin paraître le fameux roman. Ce fut un fiasco pour l'auteur et une déception pour le public.

Volupté est l'œuvre d'une âme malade, trop complaisante à décrire des sensations grossières ou raffinées. C'est ce qui en rend la lecture si dangereuse. Aussi Madame Swetchine disait à Sainte-Beuve : “ Quand on a fait *Volupté*, on a une responsabilité. ”

Ce n'est pas à dire que l'œuvre ne contienne pas quelque chose de bon. On y remarque, par exemple, une éloquente et exacte description de la vie du Séminaire. Mais ce morceau exquis n'est pas dû à la plume de Sainte-Beuve. Il est tout entier de la main de Lacordaire, qui ne connaissait pas l'usage auquel était destiné ces quelques lignes si poliment demandées par un ami de Lamennais.

On raconte qu'après avoir lu ces pages si pieuses, George Sand écrivit à Sainte-Beuve : “ Il court par le monde le bruit que vous allez vous faire prêtre. ”

Hélas ! l'auteur de *Volupté* était bien loin du sanctuaire, car son livre concluait à un amer scepticisme.

Son recueil de vers, les *Pensées d'août*, ne fut pas plus goûté que l'ouvrage précédent. Convaincu une fois de plus "que son astre en naissant ne l'avait point fait poète," Sainte-Beuve dit un éternel adieu à la poésie, et se livra tout entier à son métier de critique.

Mais il était écrit qu'il ne serait heureux ni en prose ni en vers.

(A suivre)

Memento hebdomadaire

Québec. — Les Quarante-Heures auront lieu à Lambton, le 20; à Sainte-Germaine, le 22; à Saint-François, I. O., le 24; au couvent de Sainte-Croix, le 25.

Le ministère fédéral vient de se scinder en deux parties égales par la démission soudaine de sept collègues du premier ministre, tous protestants. Il y a lieu de croire que la crise se rapporte à la question des écoles. Si la retraite des sept a pour cause l'opposition à la législation rémédiatrice, nous nous réjouissons de leur départ. Il faut que justice pleine et entière soit rendue, quelque soit la couleur du gouvernement d'Ottawa.

— Le Principal McVicar du collège presbytérien de Montréal, est allé dernièrement à Chatham, à l'occasion des funérailles d'un frère. En homme de cœur et de bonne éducation, il a profité d'une conversation avec un reporter pour débiter des sottises sur le compte des Canadiens-Français, — clergé et fidèles compris. — Le collège presbytérien, dont il est le principal, reçoit une subvention annuelle du gouvernement de Québec.

MADAGASCAR. — Un décret de la Propagande vient de diviser en trois parties le vicariat apostolique de Madagascar, lequel appartenait exclusivement aux Pères de la Compagnie de Jésus.

C'est Mgr Cazet lui-même qui a provoqué ce décret rendu tout à fait nécessaire par la conquête de l'île. Il n'y a que cinquante Jésuites à Madagascar, et la Compagnie ne peut en fournir davantage. La côte Est n'est évangélisée que par un seul missionnaire.

Dans ces conditions, Mgr Cazet crut naturellement devoir demander du renfort à d'autres congrégations religieuses. Il s'adressa tout d'abord aux Pères Blancs, qui souscrivirent sans

difficulté à ses propositions, et aux Pères du Saint-Esprit. Mais ces derniers, complètement absorbés par leurs missions n'ont pas pu entrer dans la combinaison nouvelle.

C'est pourquoi le décret de la propagande attribue le nouveau vicariat du Sud aux Lazaristes qui reprendront ainsi les anciennes missions fondées par eux, à Fort-Dauphin, au XVII^e siècle. Le vicariat apostolique du Nord est dévolu aux Pères Blancs. Les Jésuites garderont le siège de toutes leurs œuvres.

JAPON. — Le Japon est divisé en quatre diocèses qui forment la province métropolitaine de Tokio. L'archevêque de cette ville est Mgr Osouf, de la Société des Missions étrangères de Paris, né dans le diocèse de Coutances en 1829. Tokio est la capitale de l'empire. Elle compte actuellement 1 205 000 habitants. Le siège de Nangasaki, ville maritime de 58 000 habitants, jadis la seule ville où fussent admis les étrangers, est occupée par Mgr Cousin, de la Société des Missions étrangères de Paris, né en 1842, au diocèse de Luçon. Le troisième siège, celui d'Osaka, est occupé par Mgr Vasselon, de la Société des Missions étrangères de Paris, né au Puy en 1854. Osaka est la seconde ville de l'empire, située dans l'île de Nippon et compte 472 000 habitants. Le quatrième siège, celui de Hakodate, a également pour pasteur un prêtre de la Société des Missions étrangères de Paris, Mgr Berlioz. Sa ville épiscopale est située à l'extrémité de l'île Yedo et compte 55 000 habitants. Les quatre diocèses comptent 34 missionnaires européens, 20 prêtres indigènes, 16 clercs, 307 catéchistes, 22 religieux européens, 85 religieuses européennes, 9 religieux japonais et 19 novices. On compte 75 districts chrétiens, 242 communautés, 206 églises et oratoires, un séminaire épiscopal avec 44 élèves, 2 collèges catholiques avec 154 élèves, 3 maisons d'éducation dirigées par des religieuses et comptant 125 élèves, 43 écoles primaires avec 2 825 élèves, 17 orphelinats avec 459 garçons et 1 143 filles, 18 dispensaires avec 303 employés, 13 pharmacies, 3 hospices et une léproserie, desservie par des chrétiens catholiques. De plus, il y a 35 infirmiers catholiques dans les hospices publics.